

Note BIO (+ PE STRASBOURG)

Bruxelles, le 24 juillet 1984

Note BIO COM (84) 287 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

432

REUNION COMMISSION DU 23.7.1984

Questions agricoles (M. Vasey)

La Commission a pris une serie de decisions urgentes de gestion courante concernant trois secteurs particulierement sensibles, a savoir les produits laitiers, la viande bovine et le vin. Dans le cas des produits laitiers, il s'agit de prendre des mesures d'ecoulement pour empêcher l'accumulation des stocks de continuer; dans les deux autres cas, d'assurer le fonctionnement normal du marche en arretant la degradation catastrophique des cours. Dans les trois cas, la Commission a estime qu'elle ne pouvait pas rester impavide devant la deterioration de la situation en renvoyant les decisions necessaires a plus tard lorsque le probleme budgetaire aura ete resolu.

Commentant ces decisions devant la presse, M. Villain, Directeur General de l'Agriculture, indique que les depenses resultant de ces decisions, dont une partie sera financee sur le budget 1985, sont couvertes par l'avant-projet de budget supplementaire pour 1984. La Commission se place dans le contexte de l'engagement pris par le Conseil Europeen de Fontainebleau de fournir les ressources budgetaires necessaires pour assurer le fonctionnement normal des marches : elle va gerer les marches comme si le budget supplementaire etait acquis. Elle avait attendu le Conseil budget avant de prendre des mesures, mais le fait que ce dernier n'a pas ete en mesure de prendre les decisions necessaires n'empechera pas la Commission de prendre ses responsabilites.

M. Villain fait valoir que ces decisions entrainent des economies considerables .. en 1985 et dans les annees suivantes.

Voila les principales mesures annoncees et qui seront adoptees dans les prochains jours par la procedure du Comite de gestion.

1. Produits laitiers :

- Ventes speciales de beurre de stock a prix reduit en vue de l'exportation vers le Moyen Orient, l'Iran et l'Union Sovietique (50.000 tonnes en 1984, 100-150.000 tonnes en annee pleine), plus transformation de 50.000 tonnes de beurre le plus vieux en ghee pour exportation vers le Moyen Orient;
- Extension du regime d'aide en faveur de l'industrie alimentaire pour couvrir la confiserie, certains produits a tartiner et conserves de poissons.

En outre, la Commission va examiner la possibilite d'introduire le beurre de Noel (voir IP(84)273).

2. Viande bovine :

- Assurer l'achat de carcasses entieres a la mi-aout et parallelement permettre l'achat de quartiers arrieres et avants;
- modifier le regime des restitutions afin d'encourager l'exportation d'animaux femelles et viande de vaches. (voir IP(84)272).

3. Vin :

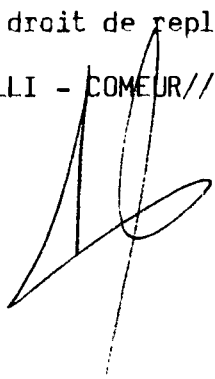
La Commission a decide de proposer la distillation au titre de la garantie de bonne fin et l'aide au relogement, mesures traditionnelles de soutien du marche. Par contre, elle a confirme son rejet de la demande de prevoir une distillation de soutien : a cet egard, M. Villain rappelle que les Etats membres producteurs, en soumettant des chiffres faux lors de l'etablissement du bilan, ont empeche la Commission d'introduire la distillation obligatoire qui constitue le prealable de la distillation de soutien.

La Commission a egalement approuve une communication au Conseil concernant l'amelioration du regime actuel, notamment par l'amelioration du bilan, la cloture de la distillation preventive au debut de decembre et la limitation de l'acces a cette distillation en fonction des rendements afin de decourager les hauts rendements qui seraient penalises par la distillation obligatoire. En outre, la Commission propose l'instauration d'un seuil de garantie sous forme d'une limitation des prix aussi longtemps que les quantites distillees depasseront 12 mio HL (= 10% de la production des vins de table).

Enfin, la Commission propose de s'attaquer aux racines du probleme, a savoir les excedents structurels de vins de table en prevoyant des primes accrues pour l'arrachage et l'abandon, et en limitant le droit de replantation.

Amities

M. SANTARELLI - COMEUR////



Bruxelles, le 24 juillet 1984

Note BIO COM (84) 287 (suite 1 et fin) aux Bureaux Nationaux
cc aux Membres du Groupe

FONDS SOCIAL - DECISION SUR L ALLOCATION DES CREDITS 1984

La Commission a approuve hier soir, sur proposition de M. Richard, la presque totalite des allocations du Fonds Social pour 1984. Les credits que la Commission a decide d'engager cette annee se chiffrent a un total de 1.859,6 millions d'ECU. Un montant egal a a peu pres 6 % de ce total sera affecte des que sera complete le calcul final du soutien financier a octroyer a un petit nombre de projets.

Je vous rappelle que ce concours financier est le premier effectue sur la base des nouvelles regles du Fonds Social decidees par le Conseil des Ministres le 17 octobre 1983. La distribution des credits du Fonds refletent ainsi ces nouvelles regles, a savoir :

- qu'au moins 75 % de toutes les ressources disponibles devraient etre affectees a des projets au profit des jeunes; qu'autour de 20 % soit affecte pour des projets pour les adultes; et que jusqu'a 5 % pourrait etre affecte a des projets dits "innovateurs";
- qu'au moins 40 % des ressources octroyees par le Fonds aux projets de formation professionnelle et creation d'emplois devraient etre affectes a des regions "moins favorisees"
 - le Groenland, la Grece, les DOM, l'Irlande, le Mezzogiorno, et l'Irlande du Nord.

Des que les decisions de financement seront communiquees aux gouvernements nous nous tiendrons a votre disposition pour vous informer, dans la mesure du possible, des details concernant les projets finances dans les dix Etats membres.

CONCURRENCE

I.B.M. : M. Andriessen a fait rapport a la Commission sur l etat de ce dossier et la conduite de la negociation qui s est poursuivie comme vous le savez pendant le week-end.

La Commission a approuve pleinement le rapport de M. Andriessen, l affaire ayant ete conduite en etroite liaison avec le President et le Vice President Davignon.

La Commission est convenue de prendre toutes les dispositions necessaires pour qu une decision intervienne sur cette affaire dans les tout prochains jours.

VERRE PLAT : la Commission condamne des accords et des pratiques concertees intevenus entre les groupes Saint Gobain et BSN sur le marche du verre plat dans les pays du Benelux (voir IP 265)

LICENCES DE BREVET : Reglementation d exemption (voir IP 270) + annexes.

AIDES D ETAT AU SECTEUR AUTOMOBILE EN ITALIE : (voir Memo 92).

La Commission vient d'approuver le projet de budget operationnel de la Communaute europeenne du Charbon et de l'Acier (CECA) pour 1985.

Ce projet de budget est axe sur le maintien du taux de prelevements de 0,31 % et preconise deux subventions du budget general :

- un transfert de 62,5 millions d'Ecu destines specifiquement au financement de mesures liees a la restructuration siderurgique et
- une subvention de 60 millions d'Ecu lies a la restructuration charbonniere.

Selon la coutume l'aide memoire presentant le projet de budget sera envoye au Parlement europeen pour servir de base de consultation, et sera adresse egalement pour information au Comite Consultatif CECA.

SIDERURGIE

Legere modification des quotas de production pour le troisieme trimestre 1984 et actualisation des prix minima de certains produits.

1. A l'initiative du Vice President Davignon, la Commission a decide d'augmenter legerement les quotas de production de certaines categories de produits siderurgiques applicables au cours du troisieme trimestre de l'annee 1984. Cette decision a ete prise a la lumiere de l'analyse permanente que la Commission effectue de l'evolution du marche siderurgique et apres consultation des producteurs d'acier.

Il se confirme en effet qu'une certaine amelioration de la demande est intervenue pour certaines categories de produits. Au total, les quotas de production sont majores de l'ordre de 430.000 tonnes qui se repartissent comme suit :

- toles a chaud	+ 140.000 tonnes
- toles non revetues	+ 110.000 tonnes
- toles galvanisees	+ 40.000 tonnes
- toles quarto	+ 45.000 tonnes
- ronds a beton	+ 60.000 tonnes
- aciers marchands	+ 35.000 tonnes

Voir P 48 de juin 1984 tableau IV pour comparaison.

La Commission a lance conformement au Traite CECA, une serie de consultations avec les producteurs, les utilisateurs et les marchands d'acier, qui doivent lui permettre de decider dans le courant de l'annee encore, une majoration des prix minima de certains produits siderurgiques (les produits plats) de l'ordre de 15 a 20 Ecus la tonne.

Au titre du rendez vous de midi nous avons diffuse

IP 271 : Aide financiere et technique aux PVD non associes

P.M. : en ce qui concerne la conference de presse de M. C. Villain sur les decisions agricoles de la Commission, je vous renvoie a la BI COM 287, ainsi qu'aux IP 272 et 273.

Amities

Manuel Santarelli Comeur 12h30

